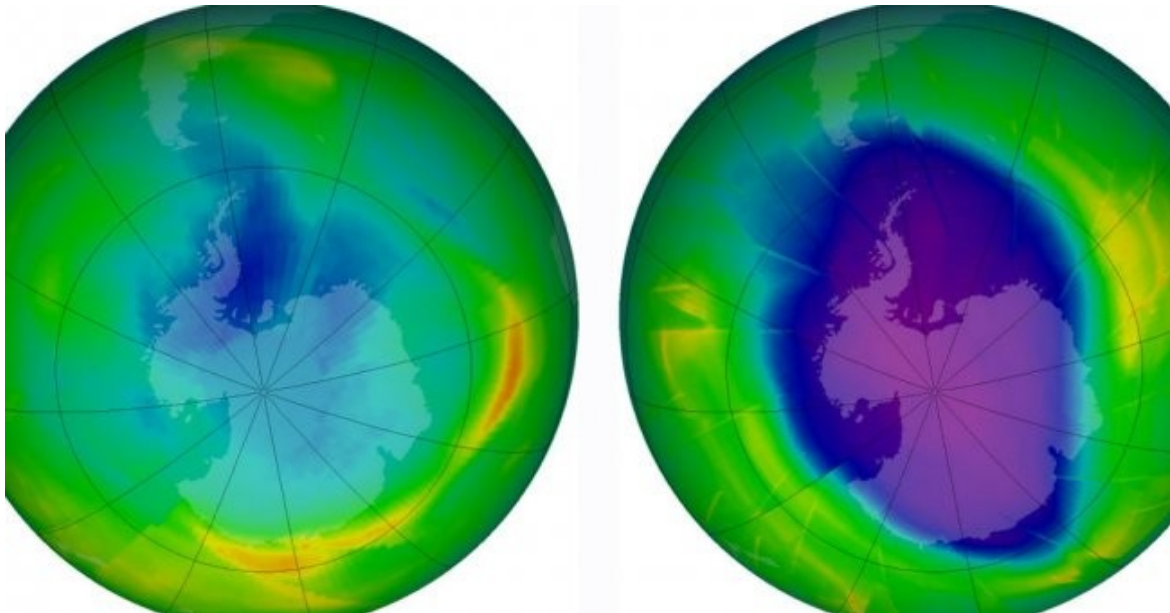


Source : <http://www.france24.com/fr/20180709-mousse-chinoise-menace-ozone-cfc-11-gaz-interdit-depuis-trente-ans-pollution>

Téléchargement 10 07 2018

## La Chine met en péril la couche d'ozone



Texte par [Sébastien SEIBT](#)

Dernière modification : 09/07/2018

### **Des usines chinoises de fabrication d'une mousse isolante utilisent un gaz interdit depuis trente ans car jugé néfaste pour la couche d'ozone, selon une enquête de l'ONG Environmental Investigation Agency, rendue publique lundi.**

De la mousse isolante fabriquée en Chine menacerait l'avenir de l'humanité. Une vingtaine d'usines chinoises de mousse de polyuréthane utilisent secrètement un gaz réfrigérant interdit, dont la propagation dans l'atmosphère met en danger l'intégrité de la couche d'ozone, a révélé [une enquête de terrain de l'ONG internationale Environmental Investigation Agency \(EIA\)](#), publiée lundi 9 juillet.

Ces usines sont les principales suspectes d'une pollution au CFC-11, un gaz à l'origine de la formation du trou dans la couche d'ozone. Cette dernière, présente dans la stratosphère, protège l'Homme contre les rayons ultraviolets du soleil. L'administration atmosphérique et océanographique américaine [\(NOAA\) avait alerté en mai 2018](#) sur une augmentation inexplicquée de cette molécule dans l'atmosphère, qui risquait de retarder le processus de reconstruction de la couche d'ozone.

#### **Interdit depuis 1987**

Cette observation avait choqué le monde scientifique : ce gaz, largement utilisé dans les vieux réfrigérateurs, était censé avoir été remis aux oubliettes. Les pays industrialisés n'ont plus le droit

d'en fabriquer depuis 1987, tandis que les pays en voie de développement ont dû arrêter d'en utiliser depuis 2010. Son interdiction, inscrite [dans le protocole de Montréal de 1987](#), est considérée comme une grande victoire dans la lutte contre les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement.

Les scientifiques américains de la NOAA suspectaient une reprise de la production du CFC-11 quelque part en Asie du Sud-Est, sans savoir où précisément. L'enquête de l'Environmental Investigation Agency a permis de révéler que le recours à cette substance était monnaie courante dans au moins quatre régions chinoises, d'où provient près du tiers de la production mondiale de mousse de polyuréthane. "Nous avons été abasourdis de constater que 18 entreprises sur les 21 à qui nous avons posé la question ont reconnu, sans hésiter, utiliser du CFC-11. Elles savaient que c'était illégal, mais cela ne semblait pas leur poser de problème", notent les auteurs du rapport de l'EIA.

Les responsables d'usines ont aussi assuré que le recours à ce gaz dans la fabrication de la mousse polyuréthane était généralisé et qu'ils étaient toujours alertés par les édiles locaux d'un contrôle "surprise" des autorités. "L'une des entreprises visitées gardait même des stocks de la version légale au CFC-11 afin de pouvoir les montrer aux inspecteurs en cas de contrôle", raconte les auteurs du rapport.

### **Un "tueur d'ozone" très lucratif**

Le CFC-11 est importé de la région autonome chinoise de Mongolie-Intérieure sous forme liquide, où il est fabriqué dans des usines "secrètes", d'après les enquêteurs de l'EIA. La mousse de polyuréthane est, ensuite, utilisée comme isolant dans le florissant secteur du bâtiment chinois. Le recours à ce "tueur d'ozone" s'est révélé très lucratif : il coûte 150 dollars de moins par tonne que son pendant légal, le HCFC-14b, tout en étant plus efficace comme isolant.

Le recours à ce gaz interdit est donc facile, pas cher et rapporte gros. D'après des documents officiels des autorités chinoises, obtenus par l'EIA, certaines usines sont suspectées d'en fabriquer plus de 1 000 tonnes par an. Les enquêteurs de l'ONG estiment que d'après les données officielles et leurs constatations sur place, les usines chinoises produisent au moins 12 000 tonnes par an de cette molécule mortelle pour l'ozone. Un chiffre qui correspond aux relevés effectués en mai par les scientifiques américains, qui montrent des émissions de CFC-11 comprises entre 8 000 et 18 000 tonnes par an depuis 2012.

Les conclusions de l'EIA ont été transmises aux autorités chinoises qui auraient déjà commencé à faire des relevés sur les sites incriminés, [d'après le quotidien britannique The Guardian](#). Pékin risque une amende si le Programme des nations unies pour l'environnement, qui supervise l'application du protocole de Montréal, détermine que la Chine s'est montrée négligente dans ses contrôles. Une négligence qui risque de coûter bien plus cher à l'humanité qu'elle ne rapporte à quelques fabricants de mousse isolante néfaste pour la couche d'ozone.

Première publication : 09/07/2018